



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : UNE ACTIVITÉ EN PERTE DE VITESSE À SOUTENIR D'URGENCE

Au 1^{er} trimestre 2023, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment poursuit son ralentissement entamé depuis début 2022. La CAPEB fait 15 propositions pour enrayer cette tendance baissière.

De trimestre en trimestre, l'activité des petites entreprises du bâtiment continue sur sa lente décroissance. Certes, elle reste encore légèrement positive encore en ce début d'année 2023 mais s'approche peu à peu du niveau zéro. C'est d'ailleurs le niveau de la construction neuve au cours de ces trois premiers mois de l'année. L'entretien amélioration résiste encore avec une petite croissance de 0,5 % tirée très largement par les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements qui progressent de 2 % !

Le ralentissement de l'activité est quasi général dans les régions, à l'exception de la Bretagne qui garde un bon niveau de croissance (2 %) ainsi que la Nouvelle Aquitaine (+ 1,5 %). En revanche, les Hauts-de-France subissent un coup de frein (- 1 %). La moyenne du pays s'établit à + 0,5 % les régions de l'Est tirant mieux leur épingle du jeu en atteignant une croissance de 1 % (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté).

Quelques écarts sont aussi à relever du côté des professions, les plombiers chauffagistes et couvreurs parvenant à engranger 1 % de

+ 0,5 %

La croissance de l'artisanat du Bâtiment reste positive mais continue de diminuer.

croissance quand leurs collègues électriciens en perdent 1,5 %.

La dernière enquête de conjoncture réalisée par le cabinet Xerfi pour la CAPEB montre également que les prix et les coûts continuent de progresser, même si cette progression est moins forte qu'au cours des précédents trimestres. Il n'empêche. Les prix et les coûts restent à un niveau élevé, impactant les entreprises qui doivent faire face, notamment, à la hausse des coûts de l'énergie et à celle des salaires.

Les conséquences sont sans surprise : 40 % des entreprises déclarent une baisse de leurs marges, 24 % subissent une détérioration de leur trésorerie. Le montant moyen de besoin

de trésorerie est de 21 000 € mais la plupart des entreprises (61 %) ont un besoin de trésorerie supérieur à 10 000 €.

Cette situation se solde également par une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises (+ 48,3 % par rapport à la même époque l'an dernier), même si de nouveaux créateurs continuent à se lancer dans l'aventure (+ 6,4 %).

Les perspectives semblent suivre cette tendance inquiétante. Le ralentissement continue de l'activité marque également celui des carnets de commande qui commencent à diminuer (9 jours de moins qu'au trimestre précédent pour un total de 87 jours) et atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2 ans.

L'emploi suit le même mouvement, même s'il reste en positif (+ 0,7 %) mais le recours à l'intérim baisse (- 3,2 %) et côté embauches, pas d'amélioration. Les intentions d'embauches diminuent. Seulement 13 % des artisans du bâtiment envisagent de recruter au cours de ce premier semestre. Ils étaient 16 % au dernier semestre 2022 et 19 % au premier.

(Suite p. 4)

ÉCONOMIE

REP : LE DISPOSITIF ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1^{ER} MAI N'EST TOUJOURS PAS PRÊT !

Au terme de l'échéance fixée en décembre dernier pour l'entrée en vigueur effective de la REP des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, le dispositif n'est pas prêt. La cartographie promise des points de collecte de la REP n'est pas disponible, pas plus que les consignes de tri !

Nous avons alerté plusieurs fois sur l'impréparation de ce dispositif et les trop courtes prorogations que nous avons obtenues à chaque fois n'ont toujours pas permis d'assurer, dans de bonnes conditions, la nouvelle organisation de collecte des déchets de nos entreprises.

Seuls 515 points de reprise sont identifiés pour l'ensemble du territoire, ce qui est bien sûr totalement insuffisant pour couvrir les besoins. Il s'agit de surcroît essentiellement de points de collecte de distributeurs et des déchetteries professionnelles. S'ajoute à cela le fait que tous les points de collecte des distributeurs ne reprendront pas tous les déchets (notamment les mélanges de démolition).

Le dispositif de la REP PMCB n'intègre pas encore de déchetteries de collectivités car le contrat type qui doit servir aux représentants

des collectivités pour conventionner avec un éco-organisme ne fait toujours pas l'objet d'un consensus entre les acteurs !

La définition des standards de tri reste compliquée. Un accord a été trouvé sur la nature des déchets acceptés dans chaque benne « matériaux » (inertes, bois, métal, plâtre, plastiques et ponctuellement laine de verre et laine de roche) et dans des contenants spécifiques « menuiseries » quel que soit le matériau de base. Les acteurs se sont aussi mis d'accord sur les matériaux interdits dans les bennes (pas de plâtre dans les déchets inertes et pas de déchets dangereux).

En revanche, aucun consensus n'a été trouvé entre les participants au Comité Technique Opérationnel de l'OCAB malgré les très nombreuses réunions qui se sont tenues sur le degré de tolérance dans la

qualité du tri des déchets pour permettre une quantité négligeable de résidus autres que les matériaux qui font l'objet de la reprise (par exemple quelques restes de quincaillerie sur du bois). La CAPEB demande du pragmatisme pour tenir compte de la réalité des entreprises. Les opérateurs craignent de leur côté que les éco-organismes refusent le paiement des bennes qu'ils auraient récupérées sous prétexte qu'elles ne seraient pas assez « propres » ou « mono matériaux ».

En résumé, à ce jour, il n'y a pas de changement pour la plupart des entreprises car il y a peu de chance qu'un point de collecte affilié à la REP PMCB soit ouvert à proximité de leur chantier. Bref, le lancement de la REP PMCB va se faire au détriment de nos entreprises, comme nous le craignons ! C'est affligeant ! Voir ici notre [communiqué de presse](#) à ce sujet.

→ MAPRIMERÉNOV' : QUI A DIT QUE TOUT ALLAIT MIEUX ?

Pas la Défenseure des Droits en tout cas ! Pendant que nous étions en Assemblée générale à la Maison de la Mutualité, Claire Hédon intervenait au Sénat pour présenter son rapport sur les difficultés liées au dispositif MaPrimeRénov'.



Son constat est sans appel : elle a enregistré 900 réclamations depuis le mois d'octobre 2022, largement liées aux difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un dossier de demande de prime. Evidemment, sur 25 000 demandes par semaine, le nombre de dossiers problématiques peut paraître mince. Il n'empêche qu'il représente près d'un millier de personnes en difficulté. Les délais de traitement des dossiers restent longs et mettent parfois en péril les entreprises qui ont fait l'avance de leur prime à leurs clients.

La Défenseure des Droits plaide également pour une écoute humaine des problématiques rencontrées par les particuliers, même si les procédures sont dématérialisées.

À la suite de l'intervention de Mme Hédon dans le cadre de la commission d'enquête du Sénat sur la rénovation énergétique, l'Anah a réagi en affirmant que la cellule spécifique qu'elle a mise en place pour gérer les dossiers en souffrance demeure active et s'emploie à traiter les dossiers problématiques les plus anciens.

→ ÉNERGIE : ÉLARGISSEMENT ET PROLONGATIONS DES DISPOSITIFS D'AIDE

Pour aider les entreprises à faire face aux hausses des coûts de l'énergie, le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire, un plafond de prix pour les TPE et un amortisseur d'électricité pour aider au paiement des factures d'énergie.

Ce dispositif est ouvert toute l'année 2023. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une aide plafonnée à 4 M€ pour le paiement de leurs factures d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid produits à partir de ces énergies. Les entreprises peuvent en bénéficier si le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de plus de 50 % par rapport au prix moyen payé en 2021 ou si les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3 % du chiffre d'affaires de la période correspondante en 2021.

Le Ministère de l'Economie a décidé d'étendre le bénéfice de ce dispositif aux entreprises créées depuis le 1^{er} décembre 2021 et à celles qui ont subi des événements de nature exceptionnelle en 2021 qui les auraient empêchées d'atteindre le niveau minimal de consommation d'énergie permettant de bénéficier du dispositif. Il a également annoncé que le bouclier tarifaire sur l'électricité serait reconduit jusqu'au début 2025.

À noter également que, qu'il s'agisse du bouclier tarifaire ou de l'amortisseur d'électricité, les TPE disposent d'un délai supplémentaire pour retourner leurs attestations sur l'honneur à leurs fournisseurs d'électricité, en l'occurrence, elles devront le faire avant le 30 juin 2023 ou au plus tard un mois après la prise d'effet de leur contrat si elle est postérieure au 31 mai 2023.



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB POURSUIT SON ACTION AU SEIN DES ASSISES DU BTP

Comme la CAPEB l'avait souhaité, les Assises du BTP n'auront pas été « un coup » médiatique mais réellement un lieu d'échanges et de discussions pour trouver des solutions d'amélioration des conditions d'activité des professionnels de la filière.

Lors des dernières réunions, il s'est agi tout d'abord de réfléchir aux moyens de renforcer la structuration de la filière du BTP afin de massifier la rénovation énergétique des bâtiments.

Trois axes de progrès ont été débattus à cette occasion parmi lesquels des propositions que la CAPEB porte fortement : l'organisation de réseaux d'entreprises de différents corps d'état du BTP notamment via les groupements momentanés d'entreprises, l'augmentation du nombre d'entreprises labellisées RGE et l'encouragement à la création/transmission d'entreprises. Que ces trois points auxquels nous tenons tout particulièrement aient été portés à l'ordre du jour est déjà en soi une première victoire ! Cela a permis au

vice-président en charge des questions économiques de la CAPEB d'expliquer les propositions de la CAPEB et leurs fondements. Les deux autres sujets qui avaient été portés à l'ordre du jour de cette étaient fidèlement ce que les acteurs ont toujours voulu traiter dans ce groupe de travail, à savoir l'accélération de la transition numérique des entreprises du BTP, le déploiement du BIM et de la



construction/rénovation hors-site et d'autre part le développement de la formation dans le domaine de la rénovation énergétique pour pallier les pénuries de main d'œuvre. La CAPEB est mesurée sur ce dernier point car elle considère qu'il existe d'ores et déjà des dispositifs de formation efficaces comme FEEBAT. Chaque participant avait été convié à venir avec 1 à 3 propositions pour chaque sujet portant des mesures simples, avec un fort impact, et respectueuse de la contrainte budgétaire des finances publiques, ce que la CAPEB n'a pas manqué de faire.

Les travaux se poursuivent, toujours sous l'égide du Cabinet du Ministre Bruno Le Maire qui a annoncé la tenue d'Assises en plénière pour le mois de juin.

SOCIAL

→ L'IRIS-ST DISPOSE D'UN SITE INTERNET RELOOKÉ

Le nouveau site internet d'IRIS-ST est dès à présent en ligne : <https://www.iris-st.org>. Nous vous invitons à le découvrir !

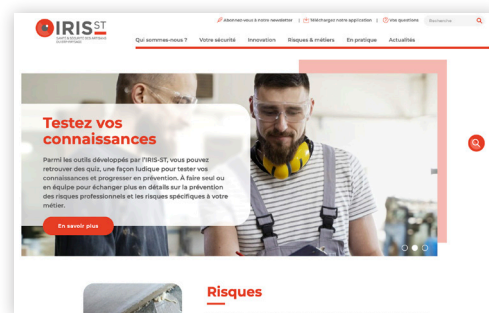
Entièrement rénové pour être plus attractif mais aussi plus intuitif, le site dispose d'un onglet « Qui sommes-nous ? » qui présente les missions et les objectifs de l'Institut.

Une rubrique « Votre sécurité » met en lumière l'intérêt pour un chef d'entreprise artisanale de mener des actions de prévention et de tester ses connaissances. Un onglet « Innovation » donne accès à

études et enquêtes menées par l'Institut avec ses partenaires sur des sujets qui touchent directement le quotidien des entreprises artisanales qui s'engagent en prévention.

La rubrique « Risques et métiers » regroupe tous les outils créés pour chaque métier et chaque risque.

La boîte à outils devient « En pratique » et réunit des documents pratiques, des modèles



d'attestations, des outils de positionnement. Bien sûr le site dispose d'une rubrique « actualités » et une rubrique « Nouveautés ». Partez vite à la découverte de ce nouveau site !

FORMATION

→ LE COUP DE POUCE APPRENTI EST TOUJOURS POSSIBLE !

Rappelons que l'an dernier, le Président de la CAPEB avait obtenu du Conseil d'administration du CCCA-BTP le déblocage d'une aide pour soutenir le pouvoir d'achat des apprentis.

L'appel à candidature pour bénéficier de ces fonds est toujours ouvert et les BTP CFA peuvent donc encore en faire profiter leurs apprentis. Il convient de le leur rappeler car 20 à 30 000 apprentis pourraient bénéficier de cette aide financière de 100 €. Pour mémoire, cette aide est réservée à

tous les jeunes entrant en première année d'apprentissage dans un métier du BTP en niveau 3 (CAP), niveau 4 (bac pro, BP) et niveau 5 (BTS) et dans une entreprise de la filière, avec un contrat signé et une période d'essai validée. Elle est étendue aux jeunes entrant en deuxième année et plus, de niveaux 3, 4 et 5,



sans rupture ou abandon de contrat à l'issue de leur première année.

Tous les organismes de formation aux métiers du BTP peuvent demander à faire bénéficier leurs apprentis de cette aide sur la plateforme dédiée du CCCA-BTP : appels-a-projets-cccabtp.fr.



RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN CORSE DU SUD

La CAPEB Corse du Sud a une nouvelle Secrétaire générale en la personne d'Angélique Bianco. Tous nos encouragements !



CESE

Jean-Christophe Repon a participé mercredi à la Commission Travail et Emploi qui examinait l'étude sur « les invisibles », une plongée dans la France du back office menée par Patrick Levy Waitz de la fondation Travailler autrement. La plénière du 9 mai examinait par ailleurs l'avis sur la fin de vie de la Commission temporaire mise en place en octobre dernier sur le sujet. Le lendemain, le CESE consacrait une journée entière sur « Le travail dans tous ses états » permettant d'évoquer les questions de la reconnaissance, des rémunérations, de la qualité et du sens du travail, de la formation, du management et de l'organisation. Une séance au cours de laquelle le Président de la CAPEB avait été convié à jouer le rôle de grand témoin. Il a déclaré à cette occasion : « Avec nos règles de représentativité, ce sont les représentants des grandes entreprises qui décident pour les plus petites dans la négociation alors que 92 % des entreprises ont moins de 11 salariés ».



Il a rappelé également que l'U2P fera des propositions pour l'agenda social avec la volonté de préserver, sauvegarder et pérenniser la TPE et l'entreprise de proximité.

« Le rapport de force avec les partenaires sociaux doit se trouver un lieu de négociation pour que le dialogue social puisse continuer à s'emparer de la valeur travail, chère au cœur des TPE » a-t-il déclaré.

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

Ce mardi 9 mai, le Président de la CAPEB avait été invité par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des



territoires à un événement organisé avec la Caisse des dépôts sur la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales. À cette occasion, le Ministre a présenté un programme porté par la Banque des Territoires dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'État qui doit permettre d'accompagner 10 000 projets de rénovation énergétique dédiés aux bâtiments scolaires (écoles, collèges et lycées) d'ici 2027.

À cette occasion, le Président Repon a affirmé : « Ce laboratoire doit aussi permettre d'engager une nouvelle dynamique sur l'ensemble du champ de la rénovation », rappelant au passage l'existence des groupements momentanés d'entreprises pour permettre aux artisans de relever ce défi ainsi que la mobilisation de la CAPEB qui a permis, par exemple, de pérenniser le seuil des marchés publics pouvant être traités de gré à gré à 100 000 €.

MATIGNON

Jean-Christophe Repon s'est rendu mardi à Matignon pour y rencontrer le conseiller en charge des relations sociales au Cabinet de la Première ministre au sujet de l'agenda social du Gouvernement et du pacte de la vie au travail. Cet entretien se déroulait au nom de l'U2P.

SÉNAT

Le Président de la CAPEB était auditionné le 9 mai dans le cadre de la Commission d'enquête du Sénat sur l'efficacité des politiques publiques relatives à la rénovation énergétique des bâtiments. Une nouvelle occasion de souligner la complexité du traitement administratif des dossiers, la nécessité de repenser le dispositif RGE ainsi que la politique de contrôle pour

les simplifier et les harmoniser, la nécessité également d'intensifier encore la lutte contre toutes les fraudes, l'intérêt de pérenniser l'expérimentation Qualification Chantier par chantier qu'il faudrait également simplifier et les raisons pour lesquelles un parcours de travaux est une solution plus pragmatique qu'une rénovation globale. Le Président a également évoqué le fort impact de la RE2020 sur les pratiques et les professions, la regrettable exclusion des ménages aux revenus intermédiaires et aisés des aides aux travaux depuis la disparition du CITE, la vigilance à avoir au regard des opérateurs privés dans le dispositif Mon Accompagnateur Rénov.

MINISTRE DES PME

Le Président de la CAPEB était invité jeudi matin avec le Président et les 2 autres vice-présidents de l'U2P par Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, qui avait souhaité faire un point sur la situation des entreprises de proximité.

PRESSE

Jean-Christophe Repon s'est entretenu vendredi matin avec la journaliste en charge de la rubrique immobilier et politique du logement des Echos à propos du renforcement de la coopération entre la CAPEB et l'Anah, des différents enjeux que revêt le développement du marché de la rénovation énergétique, et de la lutte contre les fraudes. Il a également répondu aux questions de la journaliste du Monde en charge de la rubrique Ville et Urbanisme à propos de la crise du logement, ses répercussions sur l'emploi et la manière de s'en prémunir.

RÉSEAU

Le 5^{ème} comité de pilotage du Plan de transformation CAP CAPEB s'est tenu mercredi matin pour dresser un bilan des travaux en cours et examiner les différentes propositions des groupes de travail.

Le Président confédéral présidait par ailleurs ce jeudi le Bureau confédéral qui a fait un point d'avancement des travaux conduits dans le cadre du Plan CAP CAPEB, évoqué le lobbying national à mener sur le dossier de la représentativité ainsi que les axes de communication à déployer. Il a également évoqué la campagne de communication de CIBTP France.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Les entreprises du bâtiment semblent arrivées à une période charnière, prêtes à basculer dans un sens ou dans un autre selon l'évolution du contexte qui reste fragile. Il faut dire que le climat général n'incite pas à la réalisation de travaux, les ménages ayant à nouveau le réflexe d'épargner plutôt que de consommer (Au dernier trimestre 2022, le taux d'épargne des ménages s'établit ainsi à 17,8 %).

L'intervention du Gouvernement est plus que jamais nécessaire pour éviter que l'activité du secteur passe au rouge. Et nous savons qu'un des freins majeurs à l'activité des entreprises réside dans la complexité administrative. Alors, qu'attend l'État pour agir réellement en ce sens ? La CAPEB formule 15 propositions simples et efficaces pour soutenir l'activité des entreprises et, en

même temps, parvenir à relever les défis qui s'imposent à notre société : un logement pour tous et des bâtiments énergétiquement sobres.

Retrouvez sur ARTUR le détail de :

15 propositions ►
la **note de conjoncture du 1^{er} trim. 2023**
et **notre communiqué de presse**.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranget - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.apeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

